

BATI-PARIS

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 26-28 avenue Hoche, 75008 PARIS
849 066 345 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUILLET 2025

../...

ORDRE DU JOUR

- ../...
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

../...

CINQUIÈME RÉOLUTION

Le mandat de la société ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire pendant les deux exercices précédant l'expiration du mandat, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Société GROUPE BATISSEURS D'AVENIR
Représentée par Monsieur Damien SAVEY

DocuSigned by:
Damien SAVEY
B8B5C0EBCDB7464...